

BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014.

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2014, ainsi que la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 21,41% ;
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.
Au 31 Décembre 2014, l'actif net du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 43,89% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2014.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	406 158,738	384 187,504
a- ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES		179 306,402	176 408,996
b- OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES		226 852,336	207 778,508
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	110 519,131	125 807,126
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités		110 519,131	125 807,126
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		141,090	487,506
a- Intérêt à recevoir		141,090	487,506
TOTAL ACTIF		516 818,959	510 482,136
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.3	5 087,822	4 112,696
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.4	5 642,906	5 641,311
TOTAL PASSIF		10 730,728	9 754,007
ACTIF NET			
CP1- CAPITAL	3.5	497 029,505	495 811,534
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.6	9 058,726	4 916,595
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,945	0,814
b- Sommes distribuables de l'exercice		9 054,781	4 915,781
ACTIF NET		506 088,231	500 728,129
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		516 818,959	510 482,136

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos au 31 décembre 2014

LIBELLE	Note	31/12/2014	31/12/2013
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	19 865,015	14 721,295
a- REVENUS ACTION ET VALEURS ASSIMILEES		8 286,944	5 813,312
b- REVENUS DES OBLIG.ET VAL ASSI		11 578,071	8 907,983
PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.2	1 016,040	1 841,241
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 881,055	16 562,536
CH1-A CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.3	-5 482,803	-5 366,626
REVENUS NET DES PLACEMENTS		15 398,252	11 195,910
CH2-AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.4	-6 343,471	-6 506,628
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 054,781	4 689,282
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		0,000	226,499
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 054,781	4 915,781
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		0,000	-226,499
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-852,885	-6 716,269
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 278,921	-1 414,394
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-208,065	-107,613
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 272,752	-3 548,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos au 31 décembre 2014

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATIONS	10 272,752	-3 548,994
a- Résultat d'exploitation	9 054,781	4 689,282
b- VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-852,885	-6 716,269
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 278,921	-1 414,394
d- FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-208,065	-107,613
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	-4 912,650	-4 545,000
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	0,000	32 023,611
a-Souscriptions	0,000	378 402,685
_ Capital	0,000	304 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	73 436,438
Régularisation des sommes distribuables	0,000	966,247
b-Rachats	0,000	-346 379,074
_ Capital	0,000	-279 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-66 639,326
Régularisation des sommes distribuables	0,000	-739,748
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 360,102	23 929,617
AN4- ACTIF NET		
a En début d'exercice	500 728,129	476 798,512
b Fin d'exercice	506 088,231	500 728,129
AN5- NOMBRE DE PARTS		
a En début d'exercice	4050	3 800
b Fin d'exercice	4050	4 050
VALEUR LIQUIDATIVE		
a En début d'exercice	123,636	125,473
b Fin d'exercice	124,960	123,636
AN6- TAUX DE RENDEMENT	2,05%	-0,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « BNAC CONFIANCE FCP » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

2.4 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 406 158, 738 DT contre 384 187,504 DT au 31 Décembre 2013. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2014	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées	23 341	211 386,030	179 306,402	34,69%	35,43%
<i>Actions cotées</i>	23 113	187 712,123	155 525,318	30,09%	30,73%
AETECH	400	2 400,000	1 097,200	0,21%	0,22%
ARTES	4 500	40 070,000	36 004,500	6,97%	7,11%
ATTIJ BANK	500	10 950,000	11 928,000	2,31%	2,36%
BNA	3 000	32 390,000	22 803,000	4,41%	4,51%
CARTAGE CEMENT	2 000	7 232,739	4 854,000	0,94%	0,96%
DELICE HOLDING	125	1 825,000	1 892,750	0,37%	0,37%
EURO-CYCLE	942	10 550,400	15 424,308	2,98%	3,05%
HANNIBAL LEASE(AA)	480	4 560,000	3 705,600	0,72%	0,73%
NEW BODY LINE	296	2 461,800	2 054,240	0,40%	0,41%
SOTIPAPIER(AA)	6 170	46 510,000	30 455,120	5,89%	6,02%
TPR	700	3 996,184	3 022,600	0,58%	0,60%
TUNISAIR	2 000	5 360,000	2 284,000	0,44%	0,45%
TUNISRE	2 000	19 406,000	20 000,000	3,87%	3,95%
OPCVM	228	23 673,907	23 781,084	4,60%	4,70%
Placement obligataire SICAV	228	23 673,907	23 781,084	4,60%	4,70%
<i>Emprunts de sociétés</i>	3 680	220 169,900	226 852,336	43,89%	44,82%
AIL 2012-1	180	10 800,000	11 128,083	2,15%	2,20%
AMENBANK 2014-1	400	40 000,000	40 012,888	7,74%	7,91%
ATL 2010-1	490	9 800,000	9 963,512	1,93%	1,97%
ATL 2014-1	250	25 000,000	26 160,000	5,06%	5,17%
BTK 2012-1	250	17 857,500	17 973,393	3,48%	3,55%
CIL 2011/1	250	10 000,000	10 390,137	2,01%	2,05%
CIL 2012/1	150	9 000,000	9 327,846	1,80%	1,84%
HAN LEASE 2010-2	500	10 000,000	10 043,002	1,94%	1,98%
HL 2013-2	250	25 000,000	26 236,411	5,08%	5,18%
MODERNLEASING 2012	90	9 000,000	9 406,455	1,82%	1,86%
TL 2013-2	200	20 000,000	21 099,398	4,08%	4,17%
TL SUB 2010	450	18 000,000	18 716,109	3,62%	3,70%
UIB2011-2	220	15 712,400	16 395,102	3,17%	3,24%
TOTAL	27 021	431 555,930	406 158,738	78,59%	80,25%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Acquisition 2014	
	Nombre	Coût d'acquisition
Actions	10 620	84 017,200
Emprunts de sociétés	900	90 000,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi:

Désignation des titres	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins value réalisées
Cession Actions	20 265	80 223,509	82 502,430	2 278,921
Cession droits	270	43,200	43,200	0,000
Cession emprunts de sociétés	260	26 000,000	26 000,000	0,000
Remboursement emprunts de sociétés	-	47 115,050	47 115,050	0,000

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 110 519,131 DT contre 125 807,126 DT au 31 Décembre 2013. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2014	% de l'actif Net
Placements monétaires	-	-	0 00	0%
Disponibilités			110 519,131	21,84%
TOTAL			110 519,131	21,84%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2014 un montant de 5 087,822 DT contre 4 112,696 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
- DISTRIBUTEUR	3 962,539	2 965,663
- DEPOSITAIRE	125,034	127,454
- GESTIONNAIRE BNAC	1 000,249	1 019,579
TOTAL	5 087,822	4 112,696

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste « autres créditeurs divers » totalise au 31 Décembre 2014 un montant de 5 642,906 DT contre 5 641,311 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
AUTRES CREDITEURS (CMF)	42,711	41,311
HONORAIRE CAC	5 600,195	5 600,000
TOTAL	5 642,906	5 641,311

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2014
<u>Capital début de l'exercice</u>	495 811,534
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	1 217,971
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(852,885)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2 278,921
Frais de négociation de titres	(208,065)
Régul Sommes non distribuables	0
<u>Capital fin de l'exercice</u>	497 029,505
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste au 31-12-2014 se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	3,945	0,814
- Résultat distribuable de l'exercice	9 054,781	4 689,282
- Régul résultat distribuable de l'exercice	0	226,499
TOTAL	9 058,726	4 916,595

4- Notes sur l'état de résultat

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 19 865,015 DT pour l'exercice 2014 contre 14 721,295 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des actions et valeurs assimilées	8 286,944	5 813,312
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 578,071	8 907,983
TOTAL	19 865,015	14 721,295

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2014 à 1 016,040 DT contre 1 841,241 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts sur comptes de dépôt	1 016,040	1 841,241
TOTAL	1 016,040	1 841,241

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2014 à 5 482,803 DT contre 5 366, 626 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	996,876	975,754
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	498,445	487,885
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	3 987,482	3 902,987
TOTAL	5 482,803	5 366,626

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2014 à 6 343,471 DT contre 6 506,628 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Autres charges d'exploitation	151,136	51,102
- Impôt & Taxes	93,746	329,300
- Redevance CMF	498,394	487,824
- Rémunération CAC	5 600,195	5 638,402
TOTAL	6 343,471	6 506,628

5- Autres informations:

5-1 Données par part :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	5,156	4,089	4,306
• Charges de gestion des placements	-1,354	-1,325	-1,436
• Revenu net des placements	3,802	2,764	2,871
• Autres produits	0	0	0
• Autres charges	-1,566	-1,607	-1,673
• Résultat d'exploitation	2,236	1,157	1,196
• Régularisation du résultat d'exploitation	0	0,056	-0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,236	1,213	1,195
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	-0,056	0,002
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-0,211	-1,659	0,791
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,563	-0,349	1,676
• Frais de négociation de titres	-0,051	-0,027	-0,037
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	0,301	-2,035	2,431
Résultat net de l'exercice	2,537	-0,878	3,628
Résultat non distribuable de l'exercice	0,301	-2,035	2,431
Régularisation du résultat non distribuable	0	0,180	-0,010
Somme non distribuables de l'exercice	0,301	-1,855	2,421
Distribution de dividendes	1,213	1,196	2,252
Valeur Liquidative	124,960	123,636	125,473

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,103%	1,102%	1,102%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,276%	1,336%	1,284%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,822%	1,009%	0,917%

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur :

- **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.

- **Distributeur :**

La recherche des nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et BNA Capitaux. La rémunération accordée en contre partie de cette prestation est de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.